



Géosciences pour une Terre durable

brgm



COMMUNIQUÉ de presse

Orléans, le 16 juillet 2018

Intégrité scientifique

Le BRGM, acteur d'une recherche scientifique intègre et responsable.

Lundi 16 juillet, le BRGM devient le 34^{ème} établissement scientifique à signer la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche. En développant à l'échelle individuelle et collective un comportement intègre et responsable, le BRGM exprime l'ambition de consolider le lien de confiance qui le lie à la société.

Michèle Rousseau, Présidente-Directrice générale du BRGM a signé, ce lundi 16 juillet au BRGM, la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, en présence d'Olivier Le Gall, Président du conseil de l'intégrité scientifique du Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).



Signature de la charte par Michèle Rousseau, Présidente-Directrice générale du BRGM avec Olivier Le Gall, Président du Conseil de l'intégrité scientifique. © BRGM - F.Moreira

La charte nationale de déontologie des métiers de la recherche a été publiée en janvier 2015 afin d'assurer l'authenticité et l'intégrité des travaux des établissements scientifiques de recherche. Elle stipule les critères d'une démarche scientifique responsable et intègre applicable notamment dans le cadre des partenariats nationaux et internationaux.

Cette charte nationale s'inspire des principaux textes internationaux du domaine de l'éthique et de la déontologie :

- the Singapore statement on research integrity
- la Charte européenne du chercheur
- the European code of conduct for research integrity

Les membres ayant ratifié la charte nationale de déontologie s'engagent à respecter, dans le cadre de leurs missions de recherche, les 7 principes suivants :

- Respect des dispositifs législatifs et réglementaires
- Fiabilité du travail de recherche
- Communication
- Responsabilité dans le travail collectif
- Impartialité et indépendance dans l'évaluation et l'expertise
- Travaux collaboratifs et cumul d'activités
- Formation



COMMUNIQUÉ de presse



»» La déontologie au BRGM

Cette charte s'inscrit dans les actions déjà menées par le BRGM notamment en matière de déontologie. Depuis sa création, le BRGM est soucieux d'adopter, dans l'ensemble de ses activités, une déontologie professionnelle. Il s'est doté en 2017, d'un code de déontologie qui regroupe les 5 principes fondamentaux: respect, coopération, compétence, transparence et objectivité qui sous-tendent la façon dont chaque employé conduit son activité professionnelle.



À PROPOS DU BRGM

Le BRGM, Bureau de recherches géologiques et minières est l'établissement public de référence pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Il remplit diverses missions : recherche scientifique, appui aux politiques publiques, recherche partenariale en tant qu'Institut Carnot, coopération internationale et aide au développement, prévention et sécurité minière, formation supérieure. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de la Transition écologique et solidaire, et du ministère de l'Économie et des Finances. Pour en savoir plus : www.brgm.fr

CONTACT PRESSE

BRGM - Alice Chaumerat - 02 38 64 48 47 - 06 84 27 94 14 - presse@brgm.fr